

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1922

présenté par
M. Didier Martin, rapporteur thématique

ARTICLE 3

À la troisième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« un volet relatif »

les mots :

« une partie relative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.